



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 5 c) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'adaptation

Programme de travail de Nairobi sur les incidences

des changements climatiques et la vulnérabilité

et l'adaptation à ces changements

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des rapports qui ont été élaborés pour la présente session s'agissant des progrès accomplis dans l'exécution, par région et entre 2019 et 2023¹, des activités relevant du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements², et il a également pris note des informations qui y figurent, s'agissant notamment des prochaines étapes et des nouvelles activités relevant du programme de travail de Nairobi, ainsi que du plan de travail indicatif du programme pour la période 2024-2025³.

2. Le SBSTA s'est félicité de la participation active des groupes d'experts thématiques du programme de travail de Nairobi et des partenaires au 16^e Forum des coordonnateurs du programme, qui s'est tenu à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties et a été consacré aux moyens de mieux appréhender et de combler les déficits de connaissances relatives à l'adaptation dans les zones montagneuses, les latitudes polaires et la cryosphère⁴. Il s'est également félicité des travaux réalisés à ce jour dans les différents domaines thématiques du programme de travail de Nairobi, des efforts déployés par le secrétariat pour établir des liens entre les activités menées au titre du programme de travail et celles exécutées dans le cadre d'autres conventions et organes des Nations Unies, et des progrès réalisés dans l'amélioration de la diffusion des supports de connaissances élaborés au titre du programme de travail.

3. Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à s'acquitter des mandats relatifs au programme de travail de Nairobi qui figurent dans les documents [FCCC/SBSTA/2018/4](#), [FCCC/SBSTA/2022/6](#) et [FCCC/SBSTA/2023/4](#).

¹ [FCCC/SBSTA/2024/2](#).

² [FCCC/SBSTA/2024/3](#).

³ Reproduit à l'annexe du document [FCCC/SBSTA/2024/3](#).

⁴ Voir <https://unfccc.int/event/nwp-fpf-mountains-high-latitude>.



4. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les autres organisations compétentes à appuyer financièrement ou en nature, selon qu'il conviendrait, l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi.
5. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues au paragraphe 1.
6. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les conclusions susmentionnées soient exécutées sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises.
